

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 19 NOVEMBRE 2015

L'an deux mille quinze, le dix-neuf Novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Jean-Claude DUMENIL, Maire.

Etaient présents :

Mmes DUFFILLOL – DARRIET – GOUDENECHÉ

MM. BALADE - MANGIEU - LAFOSSE - CHALOUPIN – BOURREL – NORMANT – GARRIGUES

Absente excusée : Evelyne JURADO-GONZALEZ

Monsieur Jean-François CHALOUPIN est élu secrétaire de séance.

PROCES-VERBAUX

Approbation des derniers procès-verbaux à l'unanimité

MISSION DIAGNOSTIC AD'AP POUR ERP

Monsieur le Maire fait part de la proposition de Qualiconsult pour la mission de diagnostic des bâtiments afin d'établir un projet d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'Ap). La mission s'élèverait à 950 € H.T. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

FUSION COTEAUX MACARIENS/CDC SUD GIRONDE

Monsieur le Maire demande à délibérer sur l'approbation d'une fusion entre les Coteaux Macariens et la Communauté de Communes du Sud Gironde. Cette fusion regrouperait 40 400 habitants. André Bourrel fait constater qu'il manque un plan de fusion, un plan de productivité. Il est difficile pour cela de prendre une décision.

CHOIX FOURNISSEUR D'ELECTRICITE ALIMENTANT LA SALLE POLYVALENTE

Le Maire rappelle au Conseil qu'à compter du 1^{er} Janvier 2016, seuls les sites dont la puissance souscrite est inférieure ou égale à 36kwa pourront continuer à bénéficier des tarifs réglementés de vente d'électricité (TRV). Au-delà, pour les acheteurs publics, la mise en concurrence des fournisseurs d'électricité est donc obligatoire. La Commune étant concernée pour la fourniture d'énergie de la salle polyvalente, plusieurs fournisseurs d'électricité ont été consultés (GDF SUEZ, Direct Energie et EDF). Un tableau comparatif des fournisseurs d'électricité est distribué à l'ensemble des conseillers. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de GDF SUEZ et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à cette opération.

LOYER COMMUNAL 3 BIS HAMEAU DE LA CLÉ DES CHAMPS

Monsieur le Maire informe que le logement communal situé 3 Bis Hameau de la Clé des Champs sera libre au 1^{er} Décembre 2015. Monsieur et Madame DULAC Jean dont leur maison vient de brûler seraient intéressés. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- DECIDE de louer la maison d'habitation située au 3 Bis Hameau de la Clé des Champs à Monsieur et Madame DULAC à partir du 15 Décembre 2015.
- FIXE le montant du loyer à 700 € par mois révisable chaque année en fonction de la

variation de l'indice de référence des loyers (IRL) publié par l'INSEE. Un dépôt de garantie est fixé à la somme de 700 € correspondant à un mois de loyer.

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

La caution de 650 € sera reversée à Monsieur Mercier et Mme Lapelleterie une fois l'état des lieux réalisé.

DECISION MODIFICATIVE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de procéder au vote de crédits supplémentaires suivants, sur le budget de l'exercice 2015

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
16	165	OPFI	Dépôts et cautionnements reçus	650,00
21	2158	14	Autres installations, matériel et outillage t...	1 056,00
21	2183	13	Matériel de bureau et matériel informatique	5 104,00
TOTAL				6 810,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
022	022		Dépenses imprévues	-6 810,00
TOTAL				-6 810,00

CONTRAT ENTRETIEN VMC ET HOTTE SALLE POLYVALENTE

Monsieur le Maire informe que la Société ISS qui s'occupe de l'entretien de la hotte de la salle polyvalente a fait une proposition pour l'entretien des VMC. La prestation pour la hotte est de 125 € HT par an et de 250 € HT par an pour les VMC. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS ET COMPTE-RENDU DES REUNIONS

SMHBB : Jean-Luc Lafosse rend compte de la dernière réunion

- Réalisation de travaux de rénovation et mise aux normes armoires électriques
- Embauche d'un technicien de rivière employé à 20 % par le Syndicat et le reste pour la CdC du Bazadais. Il sera également animateur « Natura 2000 »

PAYS RIVES DE GARONNE : Jean-Pierre Balade a représenté Monsieur le Maire pour une réunion sur le développement du territoire.

- Travail pour établir un livre blanc sur le territoire

Voirie : Jean-Claude Duménil fait le point

- Travail terminé de faucardage plus les fossés, bien réalisé
- Etude à envisager pour 2016 pour un prestataire de service afin de réduire les coûts.

CdC Commission Enfance/Jeunesse : Mélanie Darriet fait le compte -rendu de la réunion du 12 Novembre

- Etat des lieux sur population, hausse très forte sur le pays Paroupian
- Augmentation de 10 % entre 2006 et 2011 des 0-14 ans

- Bonne répartition des services publics et équipements sur le territoire mais avec offre limitée en transport public
- Problème de stockage des couches fournies par la Caisse d'Allocations Familiales
- Bonne répartition des ASLH sur le territoire

Commission Fêtes et Cérémonies : Laurence Duffillol fait le point sur la marche rose

- 750 participants
- Routes secondaires appréciées
- Prochaine arrivée à Auros

Monsieur le Maire remercie son Conseil Pour leur implication aux manifestations.

- Distribution des flyers pour le Téléthon

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture du courrier envoyé à l'ensemble des Maires de la CdC du Sud Gironde concernant le haut débit. Accueil favorable des Maires.
- Le 10 Novembre, 1^{ère} rencontre avec les services de la Poste pour la numérotation des voies et des habitations. Une réunion est prévue le 10 Décembre avec les élus intéressés par cette opération. Une détermination des voies (entrée et sortie) devra être faite sur plan.
- Diagnostic gratuit du cimetière effectué par « Cimetières de France », diagnostic à disposition des élus. En attente du devis qui devrait s'élever à environ 8 000 €.
- « Tous au bistrot » le 20 Novembre, organisé par la Maison après une demande d'un administré en hommage aux victimes du 13 Novembre.
- Vente de la maison de M. Libert pour une réhabilitation en deux logements locatifs
- Retraite d'Alain Genot fin Août 2016. Recruter un nouvel agent avec CACES (*certificat d'aptitude à la conduite en sécurité*) obligatoire.

La séance est levée à 21 h